



## Resiliation de contrat par l assurance

Par **jp65**, le **07/08/2011** à **14:11**

Bonjour,

titulaire d un contrat imdemnites journalieres professsionnelles concernant mon commerce je viens d etre resilie par la mma pour le motif de maintien de leur comptes.  
ce contrat a une anteriorite superieure a deux ans et j ai subi en debut d annee une operation concernat un melanome malin entrainant une convalescence de trois mois.  
ce procede est il legal et conformes aux regles en vigueur.  
merci de votre attention cordialement

Par **soso44**, le **15/08/2011** à **18:33**

même si coute chère à ton assurance celui ci n'a pas le droit de résilié ton contrat sauf si cela est inscrit dans ton contrat, j'ai connu ce probleme j'ai eu 7 interventions chirurgicales depuis 2002 et j'ai recherché une autre mutuelle qui pourrait me prendre comme client au cas ou ma mutuelle voudrait me virer et ma mutuellem'a bien spécifié qu'il y avait une loi qui disait que l'assuranceur ne peut pas résilié pour le motif que l'on coute chère à l'assurance essaye de savoir qu'elle loi

Par **chaber**, le **16/08/2011** à **09:31**

Bonjour,

Comme un assuré une société d'assurances peut résilier le contrat à l'échéance anniversaire sans se justifier, hormis l'assurance santé appelée Mutuelle lorsque le contrat a plus de 2 ans

Par **chaber**, le **19/08/2011** à **14:58**

Les indemnités journalières ne sont pas reprises dans le cadre des assurances santé, sauf convention contraire dans vos conditions générales.

Il conviendrait d'apporter un peu de modération dans vos propos qui sont diffamatoires qu'il conviendrait d'effacer

Par **jp65**, le **21/08/2011** à **20:03**

merci de vos éclaircissements si je comprends bien  
c est peine perdue pour moi.  
quant a mes propos je ne vous souhaite pas de  
vous retrouver dans une situation semblable .  
cordialement